

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1er octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUl représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 005-2287/10/CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Lancement de la concertation préalable pour la réalisation d'une Ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme à Marseille (13ème arrondissement)

DIFRA 10/5044/CC

Monsieur le Président de la Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des mesures d'accompagnement sur Plan Campus, la Communauté Urbaine s'est engagée à améliorer la desserte du technopôle de château Gombert et de l'université de Saint Jérôme. A cet effet, il a été décidé de réaliser une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant les sites universitaires et technologiques entre eux ainsi qu'au réseau de métro via les stations de métro la Rose et Frais Vallon.

L'objectif de cette ligne de BHNS est de garantir un service de transport en commun performant qui réponde à l'attente des usagers : fréquence élevée, rapidité, plages horaires étendues, temps de parcours optimisés.

Par délibération DTUP 004-1176/09/CC du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 7 000 000 d'euros pour la réalisation des études opérationnelles de trois lignes de BHNS, dont celle reliant le technopôle de Château Gombert à l'université Saint Jérôme.

Suite à une procédure d'appel d'offres, une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire a été désignée pour étudier ce projet.

Sur la base des études préliminaires réalisées et des propositions d'aménagement qui en découleront, il conviendra ensuite d'arrêter les choix techniques pour la suite des études.

Conformément à l'article L-300-2 du Code de l'Urbanisme, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant l'initiative d'opérations d'aménagement sont tenus de mettre en place, avant d'arrêter leur décision, une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

L'objet du présent rapport est l'approbation du lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la Ligne de BHNS entre le Château Gombert et l'université de Saint Jérôme, selon les modalités suivantes :

- une réunion publique de lancement de concertation,
- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la et de la mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation,
- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine présentera le bilan de celle-ci devant le Conseil de Communauté

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 300-2 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 004-1176/09/CC du 26 mars 2009.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'une concertation préalable est nécessaire pour la réalisation de la ligne de BHNS entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable portant sur la réalisation de la ligne de BHNS entre le technopôle de Château Gombert et l'université de St Jérôme à Marseille (13^{ème} arrondissement).

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- une réunion publique de lancement de concertation ;
- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Communauté urbaine et de la mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation. Un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Article 3:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers de l'opération ;

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

